

Commune de ST BARTHELEMY



JUIN/JUILLET 2011

n° 176

Sommaire

- * le mot du Maire
- * inscription cantine septembre
- * conciliateur de justice
- * haies élagage et taille
- * compte rendu CM 17/6
- * infos utiles
- * manifestations
- * état civil



Photos Philippe ANDERT

La gabusienne



Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr **avant le 15 de chaque mois**

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h Tél 04 74 84 63 25

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45
Mardi	
Mercredi	13h30 - 17h45

Jeudi 13h30 - 17h45

Vendredi	} 8h30 - 17h45
Samedi	

Tél 04 74 84 61 81 pensez à votre badge



SERVICE CLIENTÈLE

09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu
Message flash

ERDF

Un dépannage 0 810 761 773
Un raccordement 0 810 476 934

GRDF

Un dépannage ou une urgence
0 810 686 003
Un raccordement 0 810 224 000



Ramassage des
ORDURES
MENAGERES
le VENDREDI MATIN

Pour tout problème 0 800 138 438



Seuls les bacs ou sacs
plastiques gravés CCTB sont
collectés. Tout autre sac
poubelle ou déchet déposé à côté des
bacs ne sera pas ramassé.

Le mot du Maire

Les médias nous abreuvent chaque jour de nouvelles toutes plus réjouissantes les unes que les autres. Violence sur les routes, tension sur les marchés financiers, agressions physiques, épidémies inquiétantes... même le temps s'y met en réduisant sa distribution d'eau.

Et pourtant le soleil continue de briller, les oiseaux de chanter et les maïs de pousser.

Il convient toutefois de garder à l'esprit le proverbe « aide-toi, le ciel t'aidera » et de profiter du crédit d'impôt prévu dans la loi LEMA n°2006-1772 pour installer un système de récupération des eaux pluviales.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Maurice PELISSIER



INSCRIPTIONS CANTINE SCOLAIRE rentrée 2011/2012

Les parents bénéficiaires du service de la cantine scolaire sont priés d'inscrire leurs enfants avant **le mercredi 24 août 2011 en Mairie UNIQUEMENT** Pour les nouveaux arrivants, merci de vous munir d'un RIB ou RIP pour la mise en place du prélèvement automatique

CONCILIATEUR DE JUSTICE

M Dominique MATHIAN est un auxiliaire de Justice bénévole.

Son action concerne essentiellement les conflits individuels entre particuliers, avec les entreprises ou les artisans, tels que troubles de voisinages, impayés, malfaçons, litiges... Il n'intervient pas dans les affaires relevant du droit de la famille telles que divorces ou pensions alimentaires.

Permanences chaque lundis de 9h à 12h et de 14h à 17h Résidence le Faubourg 19 rue français BEAUREPAIRE (en face de l'ancienne Mairie)

Renseignements et rendez-vous
au 04 74 79 22 60

ELAGAGE ET TAILLE DES HAIES

Chaque année à cette saison nous rappelons aux riverains qu'il leur revient d'assurer l'entretien de leurs haies et de leurs arbres qui bordent les voies de circulation.

Un empiètement sur le domaine public qui réduit l'espace dévolu aux déplacements, crée une entrave à la circulation et présente un danger qui engage leur responsabilité.

Nous comptons sur la compréhension et la bonne volonté de chacun et vous remercions par avance.

Bon été à tous.

Bruno DANNONAY, Délégué à l'Environnement et à la Sécurité

RAPPEL Chaque année lors du traditionnel tir du feu d'artifice du 14 juillet, de nombreux chiens fuguent affolés par le bruit des fusées. Afin d'éviter ce désagrément il est conseillé d'enfermer ou d'attacher vos animaux pour la soirée.
merci



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Maurice PELISSIER, Président du bureau donne lecture :

1) des articles cités précédemment du code électoral relatifs à l'élection des sénateurs

2) du décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 25 septembre 2011 dans le département

3) de l'arrêté du Préfet convoquant à cet effet les Conseillers Municipaux

ELECTION DES DELEGUES

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder sans débat à l'élection de trois délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement commencé à 20 h 20 a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15

À déduire bulletins blancs et nuls 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

Ont obtenu :

M PELISSIER Maurice 15 voix

M BECT Gérard 15 voix

M ROUDET Laurent 15 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M PELISSIER Maurice né le 7 novembre 1942 à BEAUREPAIRE domicilié 910 chemin de la Prairie à ST BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

M BECT Gérard né le 14 février 1947 à BEAUREPAIRE domicilié 125 route de Grenoble à ST BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

M ROUDET Laurent né le 28 février 1966 à VOIRON domicilié 138 route de Beaurepaire à ST BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

ELECTION DES SUPPLEANTS

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection de trois suppléants.

1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement les votes a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 15

À déduire bulletins blancs et nuls 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 15

Majorité absolue 8

Ont obtenu :

Mme MOLLY MITTON Anne 15 voix

M HERNANDEZ Alain 14 voix

M DANNONAY Bruno 13 voix

M GIRIER Bruno 2 voix

Mme PUPAT Gishlène 1 voix

Ont obtenu la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mme MOLLY MITTON Anne née le 17 juin 1963 à GRENOBLE domiciliée 110 route de Beaurepaire à ST BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

M HERNANDEZ Alain né le 17 février 1966 à PERPIGNAN domicilié 686 route de Beaure-

paire à ST BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

M DANNONAY Bruno né le 19 décembre 1942 à BOURG EN BRESSE domicilié 1120 route de Beaurepaire à ST BARTHELEMY qui a déclaré accepter le mandat

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

La séance a été levée à vingt et une heures

Et ont signé les membres présents

REPRISE DU PLU – CHOIX DE L'URBANISTE

M le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 12 décembre 2008 prescrivant l'arrêt du PLU, et l'avis défavorable du Préfet concernant le document arrêté.

Il rappelle également la séance du 17 février 2011 lors de laquelle le Conseil a décidé de lancer une nouvelle consultation pour mener le PLU à son terme.

Il précise que les règles de la mise en concurrence ont été respectées, par publication de la consultation dans le journal d'annonces légales « des affiches de Grenoble » le 20 mai 2011.

Il explique que la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 10 juin.

Deux offres ont été réceptionnées dans le délai imparti,

Proposition du cabinet E0

Proposition du cabinet Interstice

Le Conseil après analyse des offres,

RETIENT la proposition du cabinet Interstice pour la somme de 22 505 € H.T.

DIT qu'un avis d'attribution sera publié dans le journal d'annonces légales « Les Affiches ».

DÉSIGNATION SUPPLÉANT SE38

M Bernard GUILLOT, Conseiller délégué, en charge des affaires relatives au SE 38 rappelle au Conseil la proposition qui avait été faite lors d'une précédente séance, de désigner Anne MOLLY-MITTON déléguée suppléante au Comité Syndical du SE 38.

Il explique que la délibération correspondante n'a pas été prise et qu'il y a lieu de régulariser cette situation.

Le Conseil après rappel des faits,

DESIGNE Anne MOLLY-MITTON déléguée suppléante au Comité Syndical du SE 38

DÉMISSION DE COMMISSIONS

M GIRIER BRUNO / DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS REMPLAÇANTS

M PELISSIER donne lecture du courrier de M Bruno GIRIER par lequel celui-ci fait part de sa démission des commissions suivantes :

- comité syndical du syndicat intercommunal des eaux de Beaurepaire

- commission voirie de la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire

- commission communale des écoles

En conséquence, il convient de désigner de nouveaux délégués

Le Conseil après réflexion,

DESIGNE Bruno POINT au comité syndical du Syndicat des Eaux de Beaurepaire/ ST Barthelemy.

SUBVENTION LOCAL ADMR

Mme PUPAT, adjointe en charge des affaires sociales, fait part au Conseil d'un courrier de l'association des ADMR de Beaurepaire sollicitant l'octroi d'une subvention complémentaire à celle votée annuellement, afin d'aider au finan-

cement d'une partie des frais engagés par le changement de locaux de l'association.

Les nouveaux bureaux se trouvent désormais rue de la République (ancienne agence Perraud).

Le Conseil après échange,

DECIDE d'octroyer 500 € à l'association des ADMR en plus de la subvention annuelle accordée lors du vote du budget.

DIT que les crédits seront inscrits au compte 65 subventions exceptionnelles

TARIFS CANTINE SCOLAIRE RENTRÉE 2011

M le Maire informe le Conseil que le fournisseur des repas du restaurant scolaire maintient ses tarifs pour l'année 2011/2012.

Le Conseil après en avoir délibéré,

MAINTIENT les tarifs actuels des repas pour l'année scolaire 2011/2012.

Soit 4 €/repas pour les enfants domiciliés à ST BARTHELEMY et 4.40 €/repas pour les enfants extérieurs.

AVANCE DE TRÉSORERIE FÉDÉRATION DE CHASSE / DÉCISION MODIFICATIVE

M PELISSIER rappelle au Conseil la convention d'autorisation, de réalisation et d'entretien de haies classiques, qui a été signée le 21 avril 2009, entre la société de chasse de ST BARTHELEMY (ACCA La St Hubert) et la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère.

Ce dispositif a permis la plantation d'une haie sur le terrain communal situé dans la plaine du Champlard, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la faune sauvage.

La fédération de chasse de l'Isère par un avenant à la convention initiale, en date du 21 mars 2011, demande à la commune une avance de trésorerie de 1 500 €, qui lui permettra de régler les entreprises ayant réalisé les travaux de plantation dans l'attente des subventions correspondantes.

M le maire précise que cette somme sera restituée à la commune dans son intégralité.

Le Conseil après réflexion,

DONNE son accord pour effectuer une avance de trésorerie de 1 500 €

DIT que cette décision engendre nécessairement une décision modificative :

Compte 2764 créances sur des personnes de droit privé + 1 500 €

Compte 2111 terrains nus - 1 500 €

DROIT DE PRÉEMPTION

M PELISSIER fait part au Conseil des droits de préemption qu'il peut faire valoir sur les propriétés suivantes:

Partie de la propriété MISTRAL COUINEAU sise 25 route de Marcollin cadastrée AK 125p

- Propriété MOREL / PERISSEL sise 152 allée des Acacias cadastrée AK 288

- Propriété MOUGEL / CARIOU sise 789 route de Grenoble cadastrée ZB 91

Le Conseil après délibération,

DECIDE de ne pas préempter.

INSTALLATION FRITERIE AMBULANTE

M PELISSIER donne lecture au Conseil du courrier de M MAGNAT David sollicitant une autorisation d'occupation du domaine public pour exercer une activité de confection et vente de spécialités du Nord à emporter.

Le Conseil après réflexion,
DONNE son accord de principe
FIXE le tarif d'occupation à 100 € annuels
DIT que le jour d'autorisation d'installation sera fixé par convention conclue pour une durée de 1 an renouvelable.

SE 38 TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, le Syndicat Energies de l'Isère (SE38) a étudié la faisabilité de l'opération suivante intitulée :

Renforcement poste Village Affaire 11.059.363

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à 58 739 €

Montant total de financement externe 47 347 €

Les frais de maîtrise d'ouvrage du SE38, inclus dans le prix de revient

2 806 €

La contribution aux investissements s'élèverait à environ 8 586 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant

précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés,

Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE38

Le conseil, ayant entendu cet exposé,

PREND ACTE de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération

Prix de revient prévisionnel 58 739 €

Financements externes 47 347 €

Participation prévisionnelle 11 392 € (frais SE38 + contribution aux investissements)

PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour 2 806 €

DIT que cette opération nécessite la mise en place d'une décision modificative sur le plan budgétaire qui se décompose ainsi :

Compte 20418 subvention d'équipement versée aux organismes publics + 11 500 €

Compte 020 Dépenses imprévues -11 500 €

PRECISE que cette opération fera l'objet d'un amortissement sur 2 ans.

INFOS UTILES

Chaque année, 200 000 animaux de compagnie sont abandonnés en France.

Et ce ne sont pas de simples chiffres, c'est une réalité... Tous ces animaux, délaissés, lâchement abandonnés, se retrouvent alors dans un box au sein d'un refuge.

De quoi ces animaux sont-ils coupables ?

Qu'ont-ils fait pour mériter ce triste sort ? Que leur reproche leur maître pour leur imposer l'enfermement ?

Ce chien, ce chat...est-il puni d'être trop fidèle et d'aimer son maître plus qu'il ne s'aime lui-même ?

Cet amour et cette dévotion, l'homme les lui rend de la façon la plus ignoble, en étant lâche et méprisant. Certains maîtres se désintéressent de leur compagnon et ne souhaitent plus assumer leur responsabilité.



Pourtant, ils sont INNOCENTS, ils ne méritent pas d'être rejetés et mis à l'écart.

Ils ne peuvent pas s'exprimer, les SPA de France le feront pour eux !

La Confédération Nationale des SPA de France, est avant tout un organisme fédérateur, qui rassemble des associations indépendantes qui partagent des valeurs communes pour la protection des animaux.

Ces associations, les SPA de France, ont eu la volonté de se regrouper pour mettre en place un réseau de défense, d'aide, et d'hébergement des animaux en difficulté.

RAPPEL L'identification des chiens et des chats est obligatoire en France depuis le 22 juin 1989 par tatouage ou puce électronique.

Vous avez perdu votre animal, que faire ? Si votre animal est tatoué, vous aurez plus de chances de le retrouver.

Dès que vous avez constaté sa disparition, vous devez aussitôt :

Prévenir la mairie, la police municipale de Beaurepaire 04 74 59 61 50, la clinique vétérinaire de St Barthelemy 04 74 84 63 48 ainsi que le [refuge](#) SPA de Renage 04 76 91 02 40 ou la fourrière 04 78 38 71 72

Prévenir la Société centrale canine si votre chien est tatoué : 01 49 37 54 54 ou le Fichier national félin si votre chat est tatoué : 01 55 01 08 08

Diffusez des affiches aux Mairies alentours, chez les commerçants, dans les boîtes aux lettres.

Vous avez trouvé un animal, que faire ?

Si l'animal est tatoué, relevez minutieusement le tatouage, situé le plus souvent à l'intérieur d'une oreille, parfois à l'intérieur de la cuisse pour les chiens. Prévenir la Mairie, la clinique vétérinaire de St Barthelemy, prenez ensuite contact avec les deux organismes centralisant les tatouages et la SPA de LYON (25 quai Jean Moulin) tél 04 78 38 71 85

Daktari-GTAAF

20 rue de la Guillotière

38260 Marcilloles

Agréé par l'Etat

Tel 04 74 87 18 47 ou 06 61 84 09 93

www.gtaaf.fr

Domaine d'interventions:

- ↳ Garde d'animaux au domicile des propriétaires lors de leur absence ou hospitalisation
 - ↳ Prise en charge d'animaux décédés ou en souffrance chez les propriétaires
 - ↳ Transports toutes distances des animaux
 - ↳ Secours et transfert d'animaux malades ou blessés vers les cliniques vétérinaires
 - ↳ Accompagnement des animaux sur le lieu de vacances des propriétaires
 - ↳ Capture et transfert d'animaux dangereux
 - ↳ Véhicule Taxi animalier et Ambulance animalier agréé par DSV-DDPP
- Autres services : nous consulter

06 89 79 60 11



PISCINE de BEAUREPAIRE TARIFS 2011

À compter du 2 juillet tous les jours sans interruption de 11h à 19h.

enfant moins de 8 ans accompagné	GRATUIT
TICKET D'ENTREE JOURNALIER	
jeune de 8 à 17 ans inclus	1,70 €
étudiant sur présentation d'un justificatif	1,70 €
adulte	3,00 €
CARTE 25 ENTREES NON NOMINATIVES	
jeune de 8 à 17 ans inclus	30 €
étudiant sur présentation d'un justificatif	30 €
adulte	60 €
FORFAIT SAISON	
jeune de 8 à 17 ans inclus	35 €
étudiant sur présentation d'un justificatif	35 €
adulte	70 €

Comme le veut la tradition, les conscrits feront la tournée des brioches le 2^e week-end du mois de juillet. Nous passerons dans les maison du vendredi 8 juillet à partir de 17h, au dimanche 10 juillet.

Durant ce week-end, nous organiserons une vogue, un concours de pétanque le samedi 9 juillet à partir de 14h (inscriptions sur place), un bal populaire gratuit le soir du samedi 9, une paella géante le dimanche 10 à midi.

Toutes ces festivités se dérouleront sur le parking de la salle des fêtes et seront accompagnées d'une buvette.

Pour réserver les repas du dimanche midi n'hésitez pas à contacter le trésorier des conscrits : M FRANCOIS BRAZIER Tony au 07 60 77 21 64.

Les repas peuvent être pris sur place ou à emporter (macédoine, paella, fromage et fruit 12 € et 6 € pour les -10 ans). Le café sera offert.

Nous comptons sur votre présence.

Les conscrits de St BARTHELEMY

BEAUREPAIRE Mercredi 13 juillet FEU D'ARTIFICE À partir de 22h30



Froid

RESTAURANT LE CHANDELIER 35 route de Grenoble 38260 PAJAY DIMANCHE 24 JUILLET

Journée repas froid 12 entrées, 3 viandes, plateau de fromages, corbeille de fruits à volonté + dessert
Renseignements ET réservations 04 74 84 66 67

ST BARTHELEMY «animations cantonales» salle Tony Chabert de 14h30 à 17h30

Vendredi 8 juillet cirque et théâtre d'impro
Vendredi 22 juillet création d'instruments à partir de matériaux de récup'
Vendredi 29 arts plastiques

le 31 mai 2011 est née Elyna Marie MERCIER



De Baptiste Jean MERCIER
Et Amandine PERRIER
Domiciliés 153 route de Beaurepaire
Félicitations aux parents



LOCATION DE REMORQUES REFRIGERÉES*



Forfait à partir de 120€⁽¹⁾

Livraison gratuite⁽²⁾

Carte de fidélité⁽³⁾

06 89 79 60 11⁽⁴⁾

dimensions utiles



Sous réserve de disponibilité et d'acceptation des conditions de location - * Remorque réfrigérée positive 3° - (1) Forfait de 120€ les 24 heures - 150€ les 48 heures - 170€ les 72 heures - 198 € par tranche de 24 heures supplémentaires. Les forfaits ne peuvent excéder les 7 jours du lundi au dimanche - Forfait de 24 heures « de 8 heures à 8 heures » - Pour les locations de plus longue durée, nous consulter - (2) Gratuité de livraison et installation dans un rayon de 25 km autour de Beaurepaire (38270) - facturation de 2,00€ par kilomètre dépassant le rayon de gratuité. (3) la cinquième location est offerte sous condition quelle soit effectuée dans les deux ans après la première location - (4) Nous sommes disponible au téléphone 7/7.

Location de matériel de réception

Réceptions, inaugurations, soirées,
fêtes, anniversaires, mariages...
Disponible 7/7 pour tous conseils et renseignements.

06 89 79 60 11

La vaisselle de table

Les Chandeliers
- 5 branches



Le champagne

- Coupettes
- Vasques en inox
- Vasque en argent
- Fontaine



Le nappage

- Nappes tissu toutes tailles
- Serviettes blanches 40x40
- Japonnages en 3m



Le matériel

Tourne broche

- Méchouis
- Porcellets
- Poêlets
- Jambons...



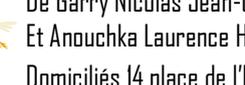
Poêle à Paella

- Diamètre 95, 80, 70, 40 cm
- Brûleur à gaz
- tripotés



Percolateur

- Electrique
- 5 ou 15 litres



La vaisselle de table

Les assiettes

- Grandes 27cm
- Petites 21cm
- A pain 15cm



Les Couverts

- Couteaux
- Fourchettes
- Cuillères à entremet
- Cuillères à café



Les verres Normandie

- A vin
- A eau
- A champagne



Le café

- Tasses
- Sous tassés
- Cuillères à Moka



Le matériel

Chefendish

- Electrique
- pour bœcs 1/2 gastro
- 53 x 22,5 cm



Appareil à raclette

- Electrique
- de 1/2 à 1 meule de fromage



Crépière Krampouz

- A gaz
- Diamètre de 40 cm

Appareil à hot-dog

- A gaz
- 4 plats

Besoin de matériel ? Pensez, La Pizza d'Aurel !

06 89 79 60 11

le 17 juin 2011 est née Ilyana Nathalie Sylvie GIROD



De Garry Nicolas Jean-Claude GIROD
Et Anouchka Laurence Hélène CHANAT
Domiciliés 14 place de l'Eglise
Félicitations aux parents